

LA NOTE DE CONJONCTURE DE LA DREETS PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

N°20
3^e TRIMESTRE
2025

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITÉS PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Le marché du travail se dégrade

Au 3^e trimestre 2025, la croissance de l'emploi salarié ralentit en Provence-Alpes-Côte d'Azur, après un sursaut éphémère au printemps (+0,1 %, soit +2 800 salariés, après +0,4 %). Dans le secteur marchand, la décélération est très nette, particulièrement dans l'hébergement-restauration ; certains sous-secteurs y détruisent même des emplois. Dans la construction, les pertes se poursuivent, même si elles sont moins nombreuses qu'au trimestre précédent. L'industrie, qui semble avoir atteint un point d'infexion au printemps, enregistre son premier recul annuel depuis la crise sanitaire. Le secteur non marchand est le seul secteur qui conserve son dynamisme. En France métropolitaine, l'emploi salarié se stabilise après une légère hausse (+0,2 %). Traditionnel soutien de l'emploi depuis de nombreux trimestres, l'apprentissage n'y contribue presque plus dans la région, en lien avec la diminution des aides à l'embauche accordées aux entreprises.

Dans ce contexte, le taux de chômage progresse légèrement et s'établit à 8,2 % de la population active régionale (+0,2 point par rapport au 2^e trimestre) et 7,5 % de la nationale (+0,1 point). Une partie de cette hausse serait à imputer à la loi sur le plein emploi qui prévoit depuis janvier 2025 l'inscription automatique auprès de France Travail de « l'ensemble des personnes sans emploi », en particulier des bénéficiaires du RSA.

En rythme annuel, le nombre de foyers bénéficiaires de ce type de prestation continue de reculer dans la région mais semble avoir atteint un palier ce trimestre ; au niveau national, il cesse de progresser. Aux deux échelons géographiques, le nombre de foyers qui perçoivent la prime d'activité se replie pour la 1^{ère} fois depuis un an. A l'inverse, le nombre d'allocataires de l'ASS poursuit sa hausse.

La dynamique entrepreneuriale est meilleure dans la région qu'au niveau national : le nombre de créations d'entreprises y progresse plus vite et le volume de défaillances diminue pour le 3^e trimestre consécutif, alors qu'il continue d'augmenter en France métropolitaine.

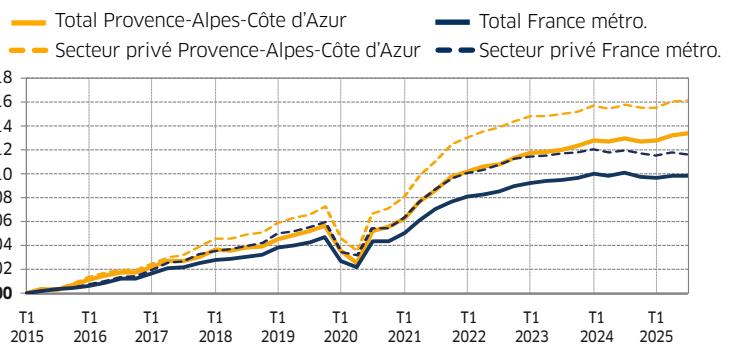
L'emploi salarié marque le pas

Au 3^e trimestre 2025, l'emploi salarié ralentit en **Provence-Alpes-Côte d'Azur**, après avoir rebondi au trimestre précédent : +0,1 %, soit +2 800 salariés, après +0,4 % >①. La décélération est forte dans le secteur privé qui concentre les trois quarts de l'emploi salarié total (+0,1 %, après +0,5 %), tandis que la croissance se prolonge dans le secteur public (+0,3 %, après +0,2 %). Le recul de l'intérim amorcé fin 2024 se poursuit (-0,9 %, soit -490 salariés, après -0,1 %) >②. Fin septembre 2025, la région compte ainsi 2 037 000 salariés, soit +0,4 % sur un an (+7 900 salariés) : +0,3 % dans le secteur privé et +0,6 % dans le secteur public.

En **France métropolitaine**, l'emploi salarié se stabilise au 3^e trimestre 2025, après une légère hausse au trimestre précédent (+0,2 %). L'emploi privé diminue très légèrement (-0,1 %, après +0,2 %), tandis que l'emploi public continue de croître (+0,3 %, après +0,2 %). Après une pause au 2^e trimestre, les effectifs intérimaires repartent à la baisse (-0,6 %), prolongeant le recul enclenché début 2023. Sur un an, la croissance de l'emploi salarié national diminue (-0,2 %), pénalisée par la baisse des effectifs dans le secteur privé (-0,4 %), tandis que le secteur public continue de créer des emplois (+0,3 %).

Au sein des **départements** de la région, les évolutions sont contrastées. Si les Bouches-du-Rhône suivent la tendance régionale (+0,1 %, après +0,4 %), la décélération est encore plus marquée dans les Alpes-Maritimes (+0,2 %, après +0,7 %).

① Évolution de l'emploi salarié (données CVS, base 100 au 1^{er} trimestre 2015)



② Contribution de l'emploi hors intérim et de l'intérim à l'évolution trimestrielle de l'emploi salarié, en Provence-Alpes-Côte d'Azur (données CVS, en nombre)



Note : données provisoires

Sources : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acoss-Urssaf, Dares, Insee

Après le sursaut du trimestre précédent, les Alpes-de-Haute-Provence et le Vaucluse perdent à nouveau des effectifs (respectivement -0,5 % et -0,2 %, après +0,4 %). Seuls les Hautes-Alpes et le Var enregistrent une croissance soutenue (+0,4 %, après respectivement +0,5 % et +0,2 %).

L'industrie détruit des emplois

Au 3^e trimestre 2025, la croissance de l'emploi salarié (intérim compris) ralentit nettement dans le **tertiaire marchand** qui concentre un emploi salarié sur deux dans la région : +0,2 %, soit +2 500 salariés, après +0,6 % au 2^e trimestre >**3**. La décélération concerne surtout l'*hébergement-restauration* (+0,7 %, après +1,4 %) et les *transports et entreposage* (+0,6 %, après +1,1 %) dont le rebond avait été marqué au trimestre précédent et, dans une moindre mesure, les *services de soutien aux entreprises* (+0,4 %, après +0,7 %) et les *services aux ménages* (+0,1 %, après +0,5 %). A l'inverse, les effectifs progressent légèrement plus vite qu'au 2^e trimestre dans le *commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles* (+0,4 %, après +0,3 %), qui crée 1 000 emplois ce trimestre. Dans tous les autres sous-secteurs, le nombre de salariés recule. La baisse est particulièrement forte dans les *activités immobilières* (-3,3 %, après -0,6 %), dont les effectifs diminuent continuellement depuis deux ans. Au total, la croissance de l'emploi dans le tertiaire marchand s'élève de +0,7 % sur un an, soit +7 300 salariés.

Dans le **tertiaire non marchand** (intérim compris) qui regroupe un emploi salarié sur trois dans la région, la croissance se prolonge : +0,3 %, soit +1 900 salariés, comme au 2^e trimestre. Sur un an, elle s'établit à +0,6 % (+3 900 salariés).

Dans l'**industrie**, les effectifs (intérim compris) diminuent après une stabilité : -0,3 %, soit -470 salariés. Cette baisse s'explique essentiellement par le repli dans le sous-secteur de la *fabrication d'autres produits industriels* (-0,8 %, après -0,5 %). Dans le même temps, le nombre de salariés reste stable dans la *fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques ; fabrication de machines*. Seules l'*industrie agroalimentaire* et la *fabrication de matériels de transport* continuent de créer des emplois, mais moins qu'au trimestre précédent (respectivement +0,2 %, après +0,4 % et +0,3 %, après +0,7 %). Ainsi, sur un an, l'emploi salarié industriel se contracte pour la 1^{ère} fois depuis la crise sanitaire (-0,2 %, soit -310 salariés).

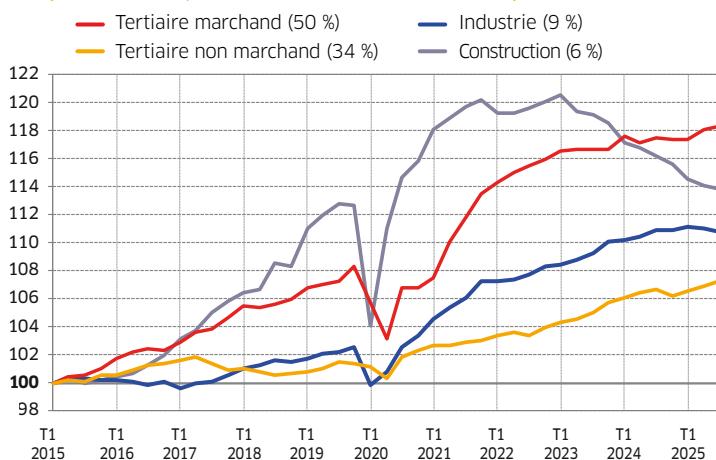
Enfin, dans la **construction**, les effectifs (intérim compris) reculent pour le 10^e trimestre consécutif, mais la baisse s'atténue : -0,2 %, soit -280 salariés, après -0,4 %. La croissance est une nouvelle fois pénalisée par le repli de l'intérim >**4**. Hors intérim, l'emploi est stable. Par rapport au 3^e trimestre 2024, la région compte 2 600 salariés en moins dans ce secteur, soit -2,0 %.

En **France métropolitaine**, l'emploi salarié (intérim compris) se contracte légèrement dans le tertiaire marchand et l'industrie au 3^e trimestre 2025 (-0,1 %, après respectivement +0,3 % et une stabilité). Dans la construction, les effectifs cessent de reculer pour la 1^{ère} fois depuis début 2023 (stabilité, après -0,3 %). Seul le tertiaire non marchand continue de créer des emplois (+0,2 %, comme au 2^e trimestre).

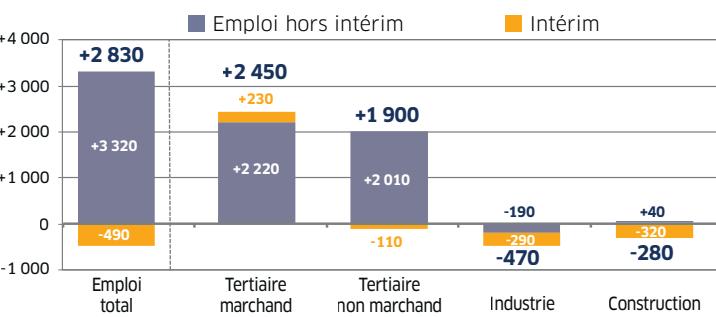
Premier recul des entrées en contrat d'apprentissage

Au 3^e trimestre 2025, 41 700 contrats d'apprentissage débutent en **Provence-Alpes-Côte d'Azur** dans les secteurs public et privé >**5**. Ce nombre baisse pour la première fois depuis 2016 (-2 % sur un an, après +5 % au 3^e trimestre 2024),

3 Évolution de l'emploi salarié par secteur d'activité y compris intérim, en Provence-Alpes-Côte d'Azur (données CVS, base 100 au 1^{er} trimestre 2015)



4 Evolution par secteur d'activité* de la contribution de l'emploi hors intérim et de l'intérim à l'emploi salarié, en Provence-Alpes-Côte d'Azur (données CVS, en nombre, entre la fin du T2 2025 et la fin du T3 2025)



Emploi salarié par secteur d'activité, à la fin du 3^e trimestre 2025 (données CVS, en nombre)

	Emploi y compris intérim	Emploi hors intérim	Intérim	Taux de recours à l'intérim** (en %)
Tertiaire marchand	1 014 500	988 800	25 700	2,5
Tertiaire non marchand	690 400	687 400	2 900	0,4
Industrie	183 100	172 400	10 700	5,8
Construction	125 500	113 500	11 900	9,5
Agriculture, sylviculture et pêche	23 600	23 300	300	1,1
Total Provence-Alpes-Côte d'Azur	2 037 000	1 985 500	51 500	2,5
Total France métro.	26 478 800	25 784 200	694 600	2,6

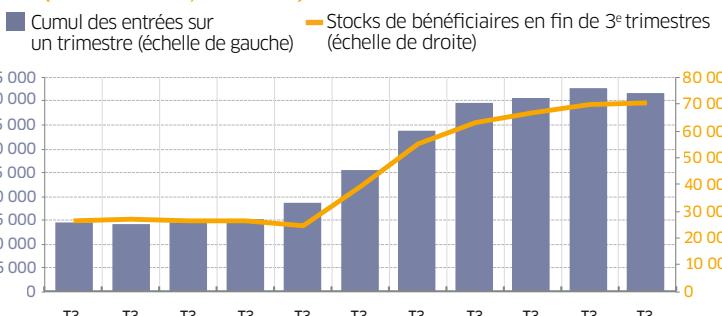
*L'addition des quatre secteurs d'activité ne correspond pas au total de l'emploi salarié, car l'Agriculture, sylviculture et pêche qui représente 1 % de l'emploi salarié en Provence-Alpes-Côte d'Azur n'est pas représentée

**Part des effectifs intérimaires du secteur dans l'effectif total du secteur (y compris intérim)

Note : données arrondies, provisoires

Sources : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acoss-Urssaf, Dares, Insee

5 Contrats d'apprentissage commencés dans le trimestre et en cours au 30 septembre de chaque année, en Provence-Alpes-Côte-d'Azur (données brutes, en nombre)



Note : données provisoires

Lecture : 41 700 contrats d'apprentissage ont commencé entre juillet et septembre 2025 en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Fin septembre 2025, la région compte 70 500 apprentis.

Source : Dares, Système d'information sur l'apprentissage - Traitements : Dares

en lien avec la réduction des aides financières accordées aux entreprises ([Avertissement](#)). Il diminue dans les Alpes-de-Haute-Provence (-7 %, après +6 %), les Bouches-du-Rhône (-5 %, après +6 %) et le Vaucluse (-3 %, après +3 %), tandis qu'il continue d'augmenter légèrement dans les autres départements de la région. Ainsi, après avoir progressé de façon continue depuis 2019 en rythme annuel, le nombre d'apprentis est quasi-stable sur l'ensemble du territoire : +1 % sur un an (soit +630 bénéficiaires), après +5 % un an plus tôt. Fin septembre 2025, la région compte 70 500 apprentis.

En France métropolitaine, le nombre d'entrées sur le 3^e trimestre 2025 diminue également sur un an, pour la 1^{ère} fois en plus de dix ans. La baisse est plus marquée qu'en région : -4 %, après +4 % l'année précédente. En conséquence, le nombre de bénéficiaires enregistre son premier recul, après six ans de hausse : -1 % sur un an (soit -6 500 apprentis), après +4 % un an plus tôt. Fin septembre 2025, le nombre d'apprentis s'élève à 989 000 au niveau national.

Au niveau régional, la légère progression du nombre d'apprentis entre octobre 2024 et septembre 2025 contribue environ à une création d'emploi salarié sur dix. A l'inverse, le léger repli au niveau national est à l'origine de la baisse d'un emploi salarié sur dix.

Avertissement

Les entreprises de 250 salariés ou plus ne bénéficient plus de l'aide exceptionnelle pour les contrats signés du 1^{er} janvier au 23 février 2025. C'est aussi le cas pour les entreprises de moins de 250 salariés embauchant des apprentis préparant un diplôme du supérieur.

À partir du 24 février 2025, et quel que soit le niveau de diplôme préparé par l'apprenti, les entreprises de moins de 250 salariés bénéficient d'une aide de 5 000 euros et les entreprises de 250 salariés ou plus d'une aide de 2 000 euros. Ces montants sont inférieurs à ceux des aides en vigueur en 2024.

Depuis le 1^{er} juillet 2025, les employeurs doivent s'acquitter, pour les formations à partir de Bac+3 (niveaux 6 et 7), d'une participation obligatoire de 750 euros à la prise en charge de la formation pour tout contrat d'apprentissage.

Un taux de chômage en progression modérée depuis le début d'année

Au 3^e trimestre 2025, le taux de chômage localisé s'établit à 8,2 % de la population active en Provence-Alpes-Côte d'Azur [> 6](#). Il poursuit sa lente progression entamée en début d'année (+0,2 point par rapport au 2^e trimestre 2025, après +0,1 point) et se situe 0,4 point au-dessus de son niveau le plus bas calculé depuis plus de quarante ans avec la méthode de mesure actuelle (7,8 %), niveau qu'il avait atteint un an plus tôt.

En France métropolitaine, le taux de chômage au sens du BIT s'élève à 7,5 % de la population active. Il croît un peu moins vite qu'en région sur un trimestre (+0,1 point), comme sur un an (+0,3 point). Contrairement à la région, il est supérieur de +0,8 point à son niveau le plus faible enregistré au début de sa mesure.

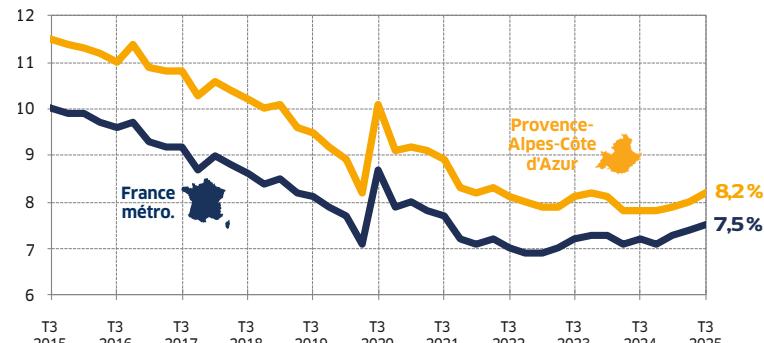
Ces évolutions doivent être replacées dans le contexte de la mise en œuvre, début 2025, de la loi sur le plein emploi ([Avertissement 1](#)). Selon l'Insee, l'inscription automatique des bénéficiaires du Revenu de solidarité active (RSA) et des jeunes sur les listes de France Travail aurait contribué légèrement à la hausse du taux de chômage ce trimestre, comme en cumul sur les trois premiers trimestres de l'année.

En rythme trimestriel, la progression du taux de chômage est identique à celle de la région (+0,2 point) dans les départements du Var (7,5 %) et du Vaucluse (10,1 %). L'élévation est plus

modérée (+0,1 point) dans les Hautes-Alpes (6,5 %), les Alpes-Maritimes (7,0 %), les Alpes-de-Haute-Provence (8,0 %) et les Bouches-du-Rhône (8,8 %).

Au sein des **zones d'emploi**, la hausse est la plus forte dans celle d'Avignon (partie Paca, +0,3 point) qui détient le taux le plus élevé de la région (11,3 %) [> 7](#). A l'inverse, le taux de chômage se stabilise dans la zone d'emploi de Briançon (5,5 %), où il est le moins élevé de la région, ainsi que dans celles de Gap (6,7 %), Digne-les-Bains (8,0 %), Valréas (partie Paca, 8,3 %) et Cavaillon (8,6 %). Dans les autres territoires, la hausse oscille entre +0,1 et +0,2 point, proche de l'évolution régionale.

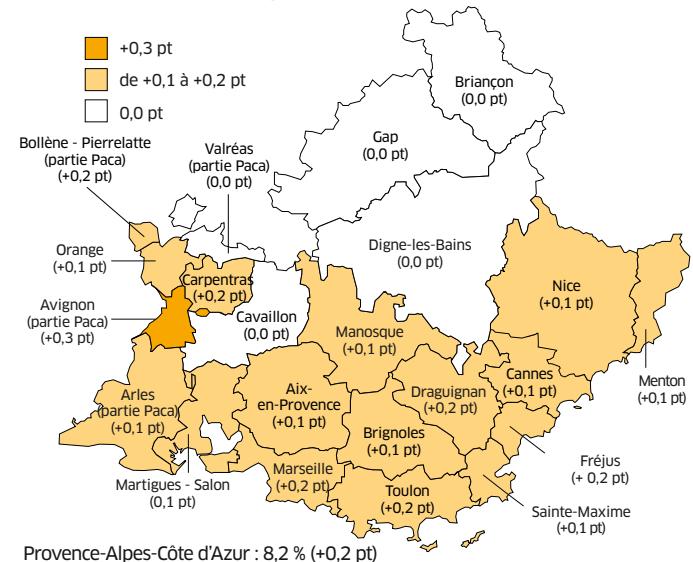
6 Taux de chômage (données CVS, en %)



Note : données trimestrielles provisoires ; estimation à +/- 0,3 point près du niveau du taux de chômage national et de son évolution d'un trimestre à l'autre

Source : Insee, taux de chômage au sens du BIT (national) et taux de chômage localisé (régional)

7 Evolution du taux de chômage par zone d'emploi de Provence-Alpes-Côte d'Azur entre les 2^e et 3^e trimestres 2025 (données corrigées des variations saisonnières, évolution trimestrielle en point et taux en % au 3^e trimestre 2025)



Provence-Alpes-Côte d'Azur : 8,2 % (+0,2 pt)

France métro. : 7,5 % (+0,1 pt)

Note : données provisoires

Source : Insee, taux de chômage localisés

8 Demande d'emploi : des évolutions altérées par l'entrée en vigueur du décret relatif aux sanctions

Depuis le 1^{er} janvier 2025, les statistiques sur la demande d'emploi sont affectées par la mise en œuvre de la loi pour le plein emploi, qui prévoit l'inscription désormais systématique de certains publics à la recherche d'un emploi : les demandeurs et bénéficiaires du RSA, les jeunes en recherche d'emploi suivis par les missions locales en Contrat d'engagement jeune (CEJ), Accompagnement intensif

des jeunes (AIJ) ou en Parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (Pacea), ainsi que les personnes en situation de handicap suivies par Cap emploi ([Avertissement 1](#)). Pour continuer à appréhender les évolutions conjoncturelles du nombre d'inscrits à France Travail, il est nécessaire de neutraliser ce qui relève de ces changements administratifs et d'analyser les indicateurs hors bénéficiaires du RSA et hors jeunes en parcours (CEJ, Pacea, AIJ). Ainsi, jusqu'à la fin de la mise en œuvre de la loi prévue pour le 1^{er} janvier 2027, les analyses sur les inscrits à France Travail portent désormais sur cette série alternative.

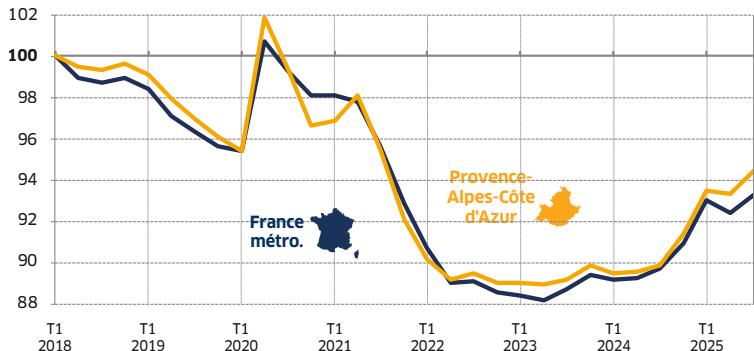
Au 3^e trimestre 2025, **Provence-Alpes-Côte d'Azur** compte en moyenne 396 100 demandeurs d'emploi hors bénéficiaires du RSA et hors jeunes en parcours, inscrits sur les listes de France Travail en catégories A, B, C (tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, en activité réduite ou sans activité). Après avoir légèrement reculé au 2^e trimestre, ce nombre repart à la hausse (+1,2 %, soit +4 700 inscrits, après -0,2 %) >[8](#). Sur un an, la demande d'emploi continue de s'élever franchement (+5,1 %, après +4,2 %).

En **France métropolitaine**, 4 451 200 demandeurs d'emploi hors bénéficiaires du RSA et hors jeunes en parcours sont inscrits en catégories A, B, C en moyenne au 3^e trimestre 2025. Comme en région, ce nombre augmente à nouveau sur un trimestre (+0,9 %, après -0,6 % au 2^e trimestre) et poursuit sa hausse annuelle (+4,0 %, après +3,5 %).

Toutefois, ces évolutions (régionales comme nationales) sont

perturbées au 3^e trimestre 2025 par l'entrée en vigueur en juin 2025 du décret relatif aux sanctions applicables aux inscrits à France Travail en cas de manquement à leurs obligations, qui entraîne une baisse des radiations des listes de France Travail ([Avertissement 2](#)). Une estimation de l'impact de ce changement a été réalisée par la Dares : *in fine*, le nombre de demandeurs d'emploi en catégories A, B, C aurait légèrement diminué ce trimestre, et non augmenté (-0,1 % au niveau régional et -0,3 % au niveau national).

8 Evolution du nombre de demandeurs d'emploi inscrits à France Travail en catégories A, B, C, hors BRSA et hors jeunes en parcours (données CVS-CJO, base 100 au 1^{er} trimestre 2018)



Note : données en moyenne trimestrielle

Source : France Travail, Dares (STMT) - Calculs des CVS-CJO : Dares

Avertissement 1

La loi pour le plein emploi influe sur le nombre d'inscrits à France Travail depuis janvier 2025

Comme le prévoit la loi pour le plein emploi du 18 décembre 2023, depuis janvier 2025, les demandeurs et bénéficiaires du Revenu de solidarité active (RSA), les jeunes en recherche d'emploi suivis par les missions locales en Contrat d'engagement jeune (CEJ), Accompagnement intensif des jeunes (AIJ) ou en Parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (Pacea), et les personnes en situation de handicap suivies par Cap emploi sont systématiquement inscrits à France Travail. Selon leurs situations socioprofessionnelles, ces publics sont orientés vers différents parcours d'accompagnement. L'orientation des personnes bénéficiant déjà du RSA avant la mise en place de la réforme étant progressive à partir du 1^{er} janvier 2025, la montée en charge statistique l'est aussi.

Pour prendre en compte les situations de ces nouveaux publics, conformément aux recommandations d'un groupe de travail du Conseil national de l'information statistique (Cnis), deux nouvelles catégories statistiques ont été créées : la catégorie F pour les personnes les plus éloignées de l'emploi orientées en parcours social et la catégorie G pour les demandeurs et bénéficiaires du RSA en attente d'orientation.

Ainsi, au 3^e trimestre 2025, 541 000 personnes sont inscrites sur les listes de France Travail en catégories A, B, C, D, E en Provence-Alpes-Côte d'Azur (*données CVS-CJO*). Parmi elles, 473 000 sont demandeurs d'emploi en catégories A, B, C : 51 % sont des femmes, 13 % des jeunes de moins de 25 ans, 28 % ont 50 ans ou plus et 42 % sont inscrits depuis un an ou plus. Enfin, 19 400 personnes sont inscrites en catégorie F et 64 400 en catégorie G (*données brutes*).

Pour analyser les évolutions conjoncturelles, des indicateurs complémentaires sont mis à disposition sur les recommandations du Cnis

Pendant la phase de transition qui durera deux ans pour la France métropolitaine et trois ans pour les Drom, la Dares et France Travail mettent à disposition des indicateurs complémentaires excluant les publics touchés par la réforme pour mieux appréhender les évolutions conjoncturelles du nombre d'inscrits à France Travail. Ce sont ces indicateurs que nous analysons dans notre Note de conjoncture. Ces séries hors bénéficiaires du RSA et hors jeunes en parcours, dites « contrefactuelles », sont uniquement disponibles aux niveaux national et régional et ne sont pas construites par âge, sexe et ancienneté d'inscription, ni par département.

Avertissement 2

L'évolution des règles d'actualisation et du régime de sanctions affecte les statistiques d'inscrits à France Travail

Depuis janvier 2025, les effectifs d'inscrits à France Travail (FT) en catégories A, B et C, et les séries complémentaires hors RSA et hors jeunes en parcours (CEJ, Pacea, AIJ) sont affectés par deux changements :

- Les règles d'actualisation ont été modifiées : entre janvier 2025 et mars 2025, tant qu'elles n'ont pas signé leur contrat d'engagement, les personnes non indemnisables s'inscrivant à FT, n'avaient pas à s'actualiser. Elles étaient inscrites en catégorie A jusqu'à la signature de ce contrat. Au 1^{er} trimestre 2025, cela a un impact à la hausse sur le nombre d'inscrits en catégorie A, à la baisse sur les inscrits en catégories B et C et à la baisse sur les sorties des catégories A, B, C. Mécaniquement, le nombre d'inscrits en catégories A, B, C augmente. Depuis avril 2025, l'actualisation automatique pour les inscrits non indemnisables n'ayant pas signé leur contrat d'engagement concerne uniquement les premières inscriptions à FT.
- Le régime de sanctions évolue avec l'entrée en vigueur en juin 2025 du décret relatif aux sanctions applicables aux inscrits à France Travail en cas de manquement à leurs obligations : ces sanctions prennent désormais la forme d'une suspension-remobilisation en amont d'une éventuelle radiation des listes de France Travail. Sur le champ des séries complémentaires (hors bénéficiaires du RSA, et jeunes en CEJ, AIJ, Pacea), il est estimé qu'en l'absence du décret, le nombre d'inscrits au 3^e trimestre 2025 aurait diminué dans la région de -0,1 % pour les catégories A, B, C et de -0,3 % au niveau national. Ce sont ces évolutions qui reflètent le mieux la situation conjoncturelle du marché du travail.

9 Le nombre de foyers bénéficiaires du RSA atteint son plus bas niveau

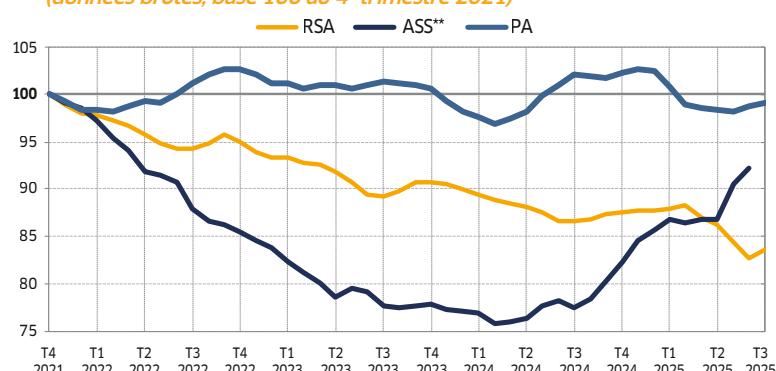
Le **Revenu de solidarité active (RSA)** assure aux personnes sans ressources ou aux ressources faibles, un revenu minimum qui varie selon la composition du foyer. Au 3^e trimestre 2025, 133 100 foyers sont allocataires du RSA en Provence-Alpes-Côte d'Azur >**9**. Cet effectif atteint son plus bas niveau sur la période d'observation (depuis début 2017). En rythme annuel, ce nombre diminue de façon continue depuis la mi-2021, mais la baisse s'est nettement ralenti au cours des cinq derniers trimestres : -3,5 % par rapport au 3^e trimestre 2024, soit -4 800 foyers bénéficiaires, après -2,1 % au 2^e trimestre >**10**. Cette diminution s'observe dans presque tous les départements de la région, particulièrement dans le Vaucluse (-16,5 %, après -14,5 %). Seuls les Bouches-du-Rhône enregistrent une légère hausse du nombre de bénéficiaires, amorcée au 2^e trimestre (+0,2 %, après +0,7 %). Au niveau national, la progression entamée début 2025 s'interrompt (-0,9 % sur un an, après +1,5 %).

L'**Allocation de solidarité spécifique (ASS)** est destinée aux demandeurs d'emploi ayant épousé leurs droits à l'assurance chômage et qui justifient d'au moins cinq années d'activité salariée au cours des dix dernières années précédant la rupture de leur contrat de travail. A l'exception d'une hausse au second semestre 2020 sous les effets de la crise sanitaire et des mesures de prolongation des droits prises en réponse à cette crise, le nombre de bénéficiaires de cette prestation n'a cessé de diminuer en glissement annuel jusqu'en septembre 2024. Depuis octobre 2024, il augmente de plus en plus vite, pour atteindre 23 200 fin août 2025 : +17,8 % sur un an, soit +3 500 allocataires, après +14,2 % fin mai 2025. Cet accroissement, similaire au niveau

national, concerne tous les départements de la région (jusqu'à +21,7 % dans le Var).

Au 3^e trimestre 2025, 379 200 foyers perçoivent la **Prime d'activité (PA)**, destinée aux travailleurs aux ressources modestes. Après quatre trimestres consécutifs en augmentation, ce nombre se replie en rythme annuel : -2,9 %, soit -11 300 bénéficiaires, après +0,3 %. Les effectifs diminuent dans tous les départements de la région (de -1,6 % dans les Alpes-de-Haute-Provence à -3,5 % dans les Hautes-Alpes et les Alpes-Maritimes). En France métropolitaine, le nombre d'allocataires diminue également pour la 1^{ère} fois en un an (-2,0 %, après +1,1 %).

10 Evolution du nombre de bénéficiaires* des principales prestations sociales en Provence-Alpes-Côte d'Azur (données brutes, base 100 au 4^e trimestre 2021)



* Pour le RSA et la PA, la notion de bénéficiaires renvoie à celle de foyer et non d'individu. Pour l'ASS, elle renvoie à l'individu qui perçoit l'allocation.

** Données à fin août

Note : données provisoires

Sources : Cnaf, Allstat FR6 et FR2 ; MSA ; France Travail, FNA - Traitements : Drees

9 Nombre de bénéficiaires* des principales prestations sociales à la fin du 3^e trimestre 2025 (données brutes)

	Revenu de solidarité active (RSA)		Allocation spécifique de solidarité (ASS)**		Prime d'activité (PA)	
	Effectif (en nombre)	Évolution annuelle (en %)	Effectif (en nombre)	Évolution annuelle (en %)	Effectif (en nombre)	Évolution annuelle (en %)
Alpes-de-Haute-Provence	3 950	-2,8	700	+11,1	12 310	-1,6
Hautes-Alpes	2 570	-7,2	380	+11,8	10 170	-3,5
Alpes-Maritimes	16 030	-5,2	4 080	+14,3	73 420	-3,5
Bouches-du-Rhône	69 380	+0,2	10 700	+18,2	157 560	-3,4
Var	29 980	-5,0	4 150	+21,7	79 770	-2,2
Vaucluse	11 230	-16,5	3 230	+18,3	45 990	-1,6
Provence-Alpes-Côte d'Azur	133 140	-3,5	23 240	+17,8	379 220	-2,9
France métropolitaine	1 621 490	-0,9	269 000	+16,5	4 473 330	-2,0

* Pour le RSA et la PA, la notion de bénéficiaires renvoie à celle de foyer et non d'individu. Pour l'ASS, elle renvoie à l'individu qui perçoit l'allocation.

** Données à fin août 2025 ; l'évolution sur un an est calculée par rapport à fin août 2024

Note : données arrondies, provisoires

Sources : Cnaf, Allstat FR6 et FR2 ; MSA ; France Travail, FNA - Traitements : Drees

Nouvelle hausse des créations d'entreprises

Au 3^e trimestre 2025, 29 700 nouvelles entreprises ont été immatriculées en **Provence-Alpes-Côte d'Azur**. Ce nombre progresse vivement pour le 2^e trimestre consécutif (+5,9 %, soit +1 700 créations, après +6,9 %), porté à la fois par les micro-entrepreneurs, qui représentent les deux tiers des immatriculations de la région (+6,7 %, après +7,6 %), et par les entreprises classiques (+4,4 %, après +5,4 %) >¹¹. Au sein des secteurs d'activité, la croissance est presque multipliée par trois dans l'industrie (+21,2 %, après +8,0 %) et la construction (+8,9 %, après +3,2 %). Elle ralentit dans le *commerce-transport-hébergement-restauration* (+1,5 %, après +6,9 %), mais se maintient dans le reste du tertiaire marchand (+6,4 %, après +7,4 %).

Sur un an, la progression du nombre de créations d'entreprises est ainsi très marquée (+15,8 %, après +6,9 % au trimestre précédent), avec une hausse plus franche pour les micro-entrepreneurs que pour les entreprises classiques (+18,1 %, contre +11,3 %). Au niveau sectoriel, les créations rebondissent très nettement dans l'industrie (+24,0 %, après -5,1 %) et la construction (+11,5 %, après -3,0 %). Les augmentations sont également soutenues dans le *commerce-transport-hébergement-restauration* (+14,6 %) et le reste du secteur tertiaire marchand (+16,4 %).

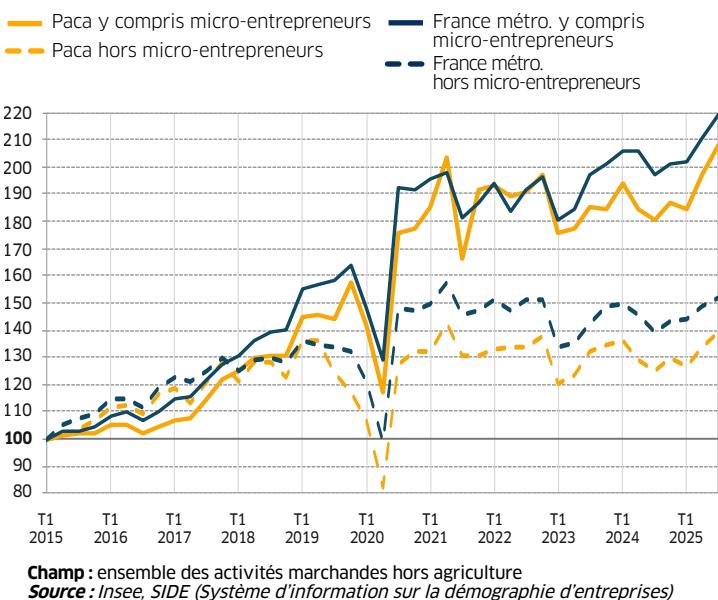
En **France métropolitaine**, le nombre de créations d'entreprises progresse chaque trimestre depuis fin 2024 et s'établit à 292 500 au 3^e trimestre 2025 (+4,2 %, après +4,1 %). Comme au niveau régional, la hausse est plus marquée pour les micro-entrepreneurs que pour les entreprises classiques (+5,4 %, contre +2,0 %). Tous les secteurs d'activité profitent de cette dynamique, surtout le tertiaire marchand hors *commerce-transport-hébergement-restauration* (+5,0 %, après +4,0 %). Sur un an, la croissance est vive (+11,5 %, après +2,1 %), aussi bien pour les entreprises classiques que pour les micro-entrepreneurs. Si tous les secteurs d'activité y participent, les hausses sont les plus franches dans le *commerce-transport-hébergement-restauration* (+13,1 %, après +10,1 %) et le reste du tertiaire marchand (+12,1 %, après -0,1 %).

Le recul du nombre de défaillances d'entreprises se confirme

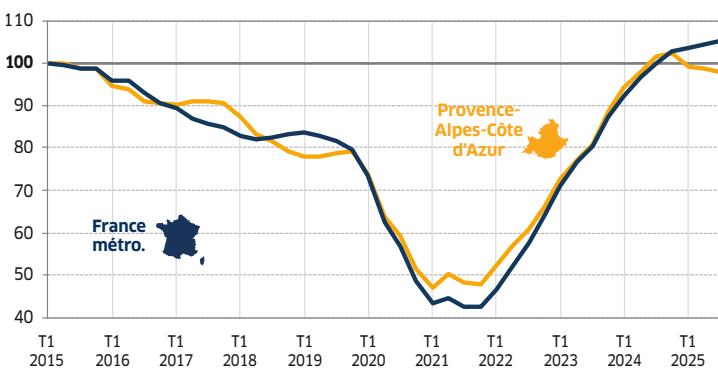
En **Provence-Alpes-Côte d'Azur**, 6 500 défaillances d'entreprises sont comptabilisées entre août 2024 et septembre 2025. Ce nombre se replie depuis trois trimestres (-1,1 % au 3^e trimestre 2025, après -0,2 %), alors qu'il augmentait continuellement depuis 2022 >¹². S'il diminue dans la plupart des sous-secteurs d'activité du tertiaire, les baisses sont les plus franches dans l'*information et communication* (-10,9 %, après +1,8 %) et les *activités financières et d'assurance* (-9,2 %, après +6,8 %). Le repli est plus modéré dans le *commerce* (-0,5 %, après -1,9 %), ainsi que dans la construction (-1,7 %, comme au trimestre précédent), qui représentent chacun plus d'un cinquième du total des défaillances régionales. À l'inverse, le nombre de procédures repart à la hausse dans l'industrie (+2,4 %, après -2,6 %) et dans les *services de soutien aux entreprises* (+1,5 %, après -2,9 %) et continue de progresser dans les *transports et entreposage* (+4,1 %, après +3,7 %).

À l'échelle des **départements**, le cumul annuel du nombre de défaillances recule pour le 4^e trimestre consécutif dans les Alpes-Maritimes (-4,4 % au 3^e trimestre, après -3,2 %) et repart à la baisse dans les Bouches-du-Rhône (-2,5 %, après +0,5 %). En revanche, il continue d'augmenter dans le Vaucluse (+3,6 %,

Évolution des créations d'entreprises (données CVS, base 100 au 1^{er} trimestre 2015)



Évolution des défaillances d'entreprises (données brutes, base 100 au 1^{er} trimestre 2015)



Note : données en date de jugement. Chaque point représente l'évolution du cumul des douze derniers mois.

Source : Banque de France, Fiben

après +2,8 %), les Hautes-Alpes (+0,7 %, après +2,2 %) et les Alpes-de-Haute-Provence (+0,6 %, après +5,4 %) et rebondit dans le Var (+2,7 %, après -0,9 %).

Contrairement à la région, le nombre de procédures continue de s'élever en **France métropolitaine**, et s'établit à 65 900 en cumul sur les douze derniers mois au 3^e trimestre 2025 (+1,0 %, comme au trimestre précédent). C'est notamment le cas dans l'industrie (+2,0 %, après +0,3 %). Au sein du tertiaire, les hausses concernent la plupart des sous-secteurs, à l'exception des *activités financières et d'assurance* (-3,3 %, après -0,2 %) et des *transports et entreposage* (-1,2 %, après +5,3 %). Elles sont les plus marquées dans l'*enseignement, santé, action sociale et services aux ménages* (+3,1 %, après +3,6 %) et les *services de soutien aux entreprises* (+2,5 %, après +1,4 %). Enfin, dans la construction, le nombre de défaillances repart à la hausse après deux trimestres de recul (+0,5 %, après -0,6 %).

Rédaction achevée le 15 décembre 2025

Jérôme Blanche, Virginie D'Angelo, Virginie Meyer et Mathieu Sauviac

L'emploi salarié

Le concept d'emploi se réfère aux critères du **Bureau international du travail (BIT)**. Sont comprises à la fois les personnes ayant travaillé au moins une heure rémunérée pendant une période donnée, mais également les personnes en emploi n'ayant pas travaillé pour certaines raisons (en particulier celles en activité partielle et en arrêt maladie). Pendant la crise sanitaire qui a commencé au 1^{er} trimestre 2020, un nombre inédit de salariés se sont trouvés en situation d'activité partielle ou d'arrêt-maladie (y compris pour garde d'enfant) : ces personnes sont bien considérées comme en emploi.

Dans cette note, **les intérimaires sont comptabilisés dans le secteur où ils réalisent leur mission**. Cette approche diverge de celle de l'Insee Paca qui comptabilise les intérimaires dans le tertiaire marchand, quel que soit le secteur dans lequel ils effectuent leur mission. En conséquence, les données publiées ici sont différentes de celles publiées par l'Insee Paca.

Avertissements :

Depuis la publication de juillet 2018 portant sur le 1^{er} trimestre 2018, **le champ des Estimations trimestrielles d'emploi publiées au niveau localisé (région et département) est étendu à l'ensemble de l'emploi salarié**. Par rapport à la situation antérieure, sont donc ajoutés les salariés de la fonction publique, de l'agriculture et de l'ensemble des particuliers employeurs.

Par ailleurs, depuis l'été 2017, soit à partir des résultats portant

sur le 1^{er} trimestre 2017, **les données sont établies par l'Insee en coproduction avec l'Acoss (champ privé hors intérim) et la Dares (sur l'intérim)**.

A l'été 2022, soit à partir des résultats portant sur le 1^{er} trimestre 2022, les Estimations trimestrielles d'emploi ont bénéficié de plusieurs changements méthodologiques :

- la Caisse nationale de l'Urssaf a, en juin 2021, basculé l'ensemble de son système statistique vers la source des Déclarations sociales nominatives (DSN), générant des révisions des séries longues du nombre de postes salariés sur le champ privé hors intérim. Ces révisions sont maintenant prises en compte dans les séries d'emploi publiées par l'Insee et concernent exclusivement les années 2017 à 2020 ;
- **les alternants (bénéficiaires d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation) sont désormais inclus explicitement dans les statistiques d'emploi salarié**.

De plus, les niveaux de l'emploi « privé » publiés par les Urssaf et par l'Insee diffèrent du fait d'écart de champ et de concept, et de légères différences peuvent exister sur les taux d'évolution.

Enfin, l'introduction de la Déclaration sociale nominative (DSN) en remplacement du Bordereau récapitulatif de cotisations (BRC) peut entraîner des révisions accrues sur les données, durant la phase de montée en charge de la DSN.

L'apprentissage

Le **contrat d'apprentissage** est un contrat de travail conclu entre un employeur et un salarié. Son objectif est de permettre à un jeune de suivre une formation générale, théorique et pratique, en vue d'acquérir une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique, un titre d'ingénieur ou un titre répertorié.

Il est destiné aux jeunes de plus de 16 ans ayant satisfait à l'obligation scolaire. Le contrat d'apprentissage peut aussi bénéficier aux jeunes d'au moins 15 ans, s'ils justifient avoir effectué la scolarité du premier cycle de l'enseignement secondaire. L'âge maximum pour entrer en apprentissage a été relevé au 1^{er} janvier 2019, pour passer de 25 à 29 ans révolus. Il existe aussi des dérogations pour certains publics âgés de plus de 29 ans.

Taux de chômage et demande d'emploi : des concepts qui ne se recouvrent pas complètement

Les notions de taux de chômage et de demande d'emploi ne sont pas équivalentes. Mode de calcul et populations couvertes diffèrent. Le **taux de chômage** est la part de chômeurs dans la population active (somme des personnes en âge de travailler en emploi et au chômage). Il est estimé tous les trimestres sur la base des déclarations de personnes interrogées lors de l'enquête Emploi de l'Insee. Le **nombre de demandeurs d'emploi** est quant à lui mesuré tous les mois par France Travail et la Dares. D'une part, il dépend des règles de gestion administratives de France Travail et peut donc évoluer si les règles changent. D'autre part, il ne se rapporte pas à l'évolution de la population active. Ainsi, lorsqu'un demandeur d'emploi retrouve un emploi, cela ne fait pas mécaniquement baisser le taux de chômage calculé par l'Insee. À cela, deux raisons :

- pour être considéré comme **chômeur** au sens de l'Insee, il faut remplir simultanément les trois critères du Bureau international du travail (BIT) : être sans emploi, c'est-à-dire ne pas avoir travaillé, ne serait-ce qu'une heure, durant la semaine de référence ; être disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours ; avoir cherché activement un emploi dans le mois précédent ou en avoir trouvé un qui commence dans moins de trois mois. La plupart des **demandeurs d'emploi de catégorie A** (sans aucune activité) remplissent tous les critères du BIT : s'ils étaient interrogés lors de l'enquête Emploi, ils seraient considérés comme chômeurs au sens du BIT. Toutefois, une partie ne le serait pas : c'est le cas par exemple de ceux qui se contentent de réactualiser leur inscription

sur les listes de France Travail, car ce simple renouvellement n'est pas considéré comme une recherche active d'emploi. L'Insee estime ainsi qu'un cinquième au moins des demandeurs d'emploi de catégorie A ne seraient pas classés comme chômeurs au sens du BIT. Inversement, certains chômeurs au sens du BIT ne sont pas recensés par France Travail en tant que demandeurs d'emploi, comme par exemple certains jeunes qui ne s'inscrivent pas sur les listes parce qu'ils n'ont pas droit à une indemnisation. D'après l'Insee, environ un cinquième des chômeurs au sens du BIT déclarent lors de l'enquête Emploi qu'ils ne sont pas inscrits à France Travail ;

- par ailleurs, dans le cas où un demandeur d'emploi de catégorie A qui serait considéré comme un chômeur au sens du BIT retrouve un emploi, le taux de chômage peut malgré tout ne pas baisser. En effet, si, dans le même temps, le nombre de personnes en âge de travailler augmente fortement, le nombre de chômeurs peut aussi s'accroître et le ratio chômeurs/population active peut finalement se stabiliser, voire augmenter.

Il n'est donc pas anormal que **les évolutions du taux de chômage et du nombre de demandeurs d'emploi ne se superposent pas**.

Pour en savoir plus :

- Dares : [Chômage et inscrits à France Travail](#)
- Insee : [« L'essentiel sur... le chômage »](#)

Les prestations sociales

Le **revenu de solidarité active (RSA)** est un minimum social, attribué aux personnes sans ressource ou dont les ressources ne sont pas suffisantes pour garantir un revenu minimal. Il est attribué aux personnes âgées de 25 ans et plus, ou de moins de 25 ans si elles sont en situation d'isolement avec un enfant à charge ou à naître, ou si elles ont exercé une activité de 3 214 heures au cours des trois ans précédant la demande (RSA jeunes). Cette prestation est versée mensuellement en fonction des ressources du foyer (revenus d'activité, prestations familiales...) et de sa composition familiale. Il repose sur un calcul trimestriel : tous les trois mois, les allocataires remplissent une déclaration trimestrielle de ressources (DTR) qui permet le calcul du droit du trimestre suivant. Le montant du RSA est majoré pour les foyers composés d'une personne vivant seule avec enfant(s) à charge ou à naître pour une durée de 12 mois ou jusqu'aux 3 ans du plus jeune

enfant. Le RSA est versé par les Caisses d'allocations familiales (CAF) ou de la Mutualité sociale agricole (MSA).

L'**allocation de solidarité spécifique (ASS)** est une allocation pour les demandeurs d'emploi ayant épuisé leurs droits à l'assurance chômage et qui justifient d'au moins cinq années d'activité salariée au cours des dix dernières années précédant la rupture de leur contrat de travail.

La **Prime d'activité (PA)** est un complément de revenus d'activité s'adressant aux travailleurs aux revenus modestes, salariés ou non-salariés. Toute personne majeure non étudiante percevant des revenus issus d'une activité professionnelle peut bénéficier de la prime d'activité sous conditions de ressources. La prime d'activité, sous les mêmes conditions que le RSA, peut être temporairement majorée.

Les créations d'entreprises

La notion de **création d'entreprise** s'appuie sur le concept défini par Eurostat afin d'harmoniser et de comparer les données européennes. Une création d'entreprise au sens d'Eurostat correspond à l'apparition d'une unité légale marchande et productive n'ayant pas de prédécesseur. Ce concept de création se fonde sur la mise en place de nouveaux moyens de production.

À compter des données relatives à janvier 2009, les statistiques de créations d'entreprises incluent les demandes de création d'entreprises individuelles sous le régime de **micro-entrepreneur**. Depuis cette date, on parle d'entreprises individuelles classiques pour désigner les

entreprises individuelles hors micro-entrepreneurs et d'entreprises classiques pour désigner les entreprises hors micro-entrepreneurs.

La statistique mensuelle des créations d'entreprises est constituée à partir du **dispositif SIDE** (Système d'information sur la démographie d'entreprises), qui remplace le REE (Répertoire des entreprises et des établissements). Ce dispositif est alimenté à partir de données du répertoire Sirene, enrichies d'éléments provenant du répertoire statistique Sirus.

La statistique de créations d'entreprises couvre l'ensemble des activités marchandes hors agriculture.

Les défaillances d'entreprises

Une entreprise (ou unité légale) est en situation de **défaillance** ou de **cessation de paiement** à partir du moment où une procédure de redressement judiciaire est ouverte à son encontre. Cette procédure intervient lorsqu'une unité légale n'est plus en mesure de faire face à son passif exigible avec son actif disponible.

Il ne faut pas confondre la notion de défaillance et la notion de cessation. La notion de cessation correspond à l'arrêt total de l'activité

économique d'une entreprise. Toutes les défaillances ne donnent pas des cessations. Par exemple, un jugement d'ouverture de procédure de défaillance (cessation de paiement d'une entreprise inscrite dans le cadre d'une procédure judiciaire) ne se résout pas forcément par une liquidation. Toutes les cessations ne donnent pas lieu à une défaillance. Par exemple, un entrepreneur individuel peut cesser son activité suite à un départ en retraite.

Pour en savoir plus

- > Dreets, [Les indicateurs clés de la Dreets Paca](#)
- > Dreets, [Les éclairages conjoncturels départementaux](#)
- > Dares, [La situation sur le marché du travail au 3^e trimestre 2025](#)
- > Dares, [Les inscrits à France Travail au 3^e trimestre 2025](#)
- > Insee, [Note de conjoncture : «Consolidation modérée, croissance ravivée»](#)
- > Insee, [encadré de la publication « Chômage au sens du BIT et indicateurs sur le marché du travail \(résultats de l'enquête Emploi\) - troisième trimestre 2025 »](#)
- > Dreets, [Suivi mensuel des prestations de solidarité - Édition de novembre 2025](#)

Retrouvez toutes les publications du Service études, statistiques et évaluation sur le site de la Dreets Provence-Alpes-Côte d'Azur :
<https://paca.dreets.gouv.fr/les-publications>

Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités Provence-Alpes-Côte d'Azur

23/25, rue Borde, CS 10009 – 13285 Marseille Cedex 08 – Tél. 04 86 67 32 00

Directeur de la publication : Sébastien Debeaumont

Chef de projet : Virginie Meyer – virginie.meyer@dreets.gouv.fr

Chef de service : Rémi Belle – remi.belle@dreets.gouv.fr

Réalisation : Service Etudes, Statistiques et Evaluation

Mise en page : www.agence-elixir.com